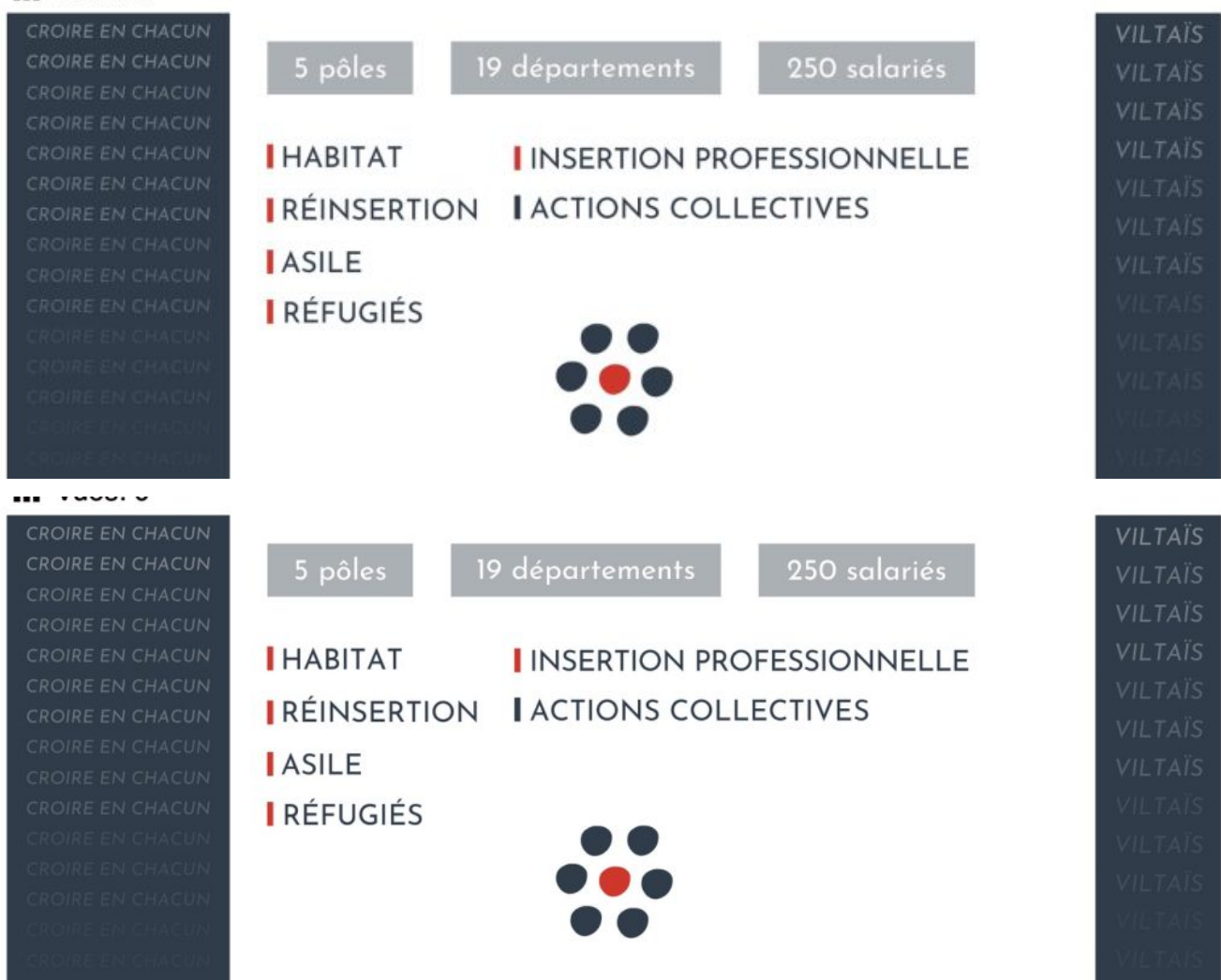


Migrants à Callac : tout savoir sur l'association Viltaïs et ses 250 salariés

écrit par Yann Vallerie | 18 octobre 2022



Nous avons révélé il y a plusieurs jours qu'un projet parallèle au projet Horizon, [mené par Viltaïs](#), association financée en grande partie via des fonds publics, allait aboutir à l'arrivée prochaine de deux familles de migrants d'Afrique noire (16 personnes) rejointes par trois autres familles en 2023, selon les dires de cette association. [Le tout dans le cadre du Programme Agir](#), imposé par l'Etat à la ruralité, sachant que la Bretagne devrait être particulièrement touchée car étant selon les autorités « en

sous tension migratoire » (traduction : l'Etat veut faire venir plus de migrants en Bretagne qu'ailleurs dans les prochaines années).

Si nous avions expliqué qui dirigeait Viltaïs, notamment des élus et anciens élus proches du Parti Socialiste mais aussi des cercles favorables à la Macronie, rien ne vaut un rapport de la Cour des Comptes pour se rendre compte de l'activité réelle de l'association. Et de la façon dont elle est jugée, notamment pour son organisation et sa dépense financière (avec l'argent du contribuable, il faut le rappeler). Les habitants du canton de Callac qui vont se voir imposer l'arrivée de migrants sans la moindre concertation ont, après tout, le droit de savoir qui prétend gérer, dans leur propre commune, les flux migratoires.

Le 10 juin 2022, [la chambre régionale des comptes de la région Auvergne Rhône-Alpes](#) publiait un rapport sur Viltaïs.

« **Forte d'un effectif de près de 200 collaborateurs** au 31 décembre 2020, l'association VILTAÏS est un acteur essentiel dans la mise en œuvre des politiques sociales d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement **des publics vulnérables dans plusieurs départements des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val-de-Loire et Nouvelle-Aquitaine.** Implantée à Moulins, ses activités étaient à l'origine centrées sur le logement des jeunes travailleurs, avant de se diversifier au fil des ans. Elle assure, selon les territoires, la gestion de centres d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), des missions de maraude sociale (y compris SAMU social) et de prise en charge des personnes ayant obtenu le statut de réfugié. Elle pilote aussi de nombreux projets et dispositifs d'insertion

sociale et professionnelle. Elle s'est également engagée dans le champ de l'insertion par l'activité économique (IAE), **domaine pour lequel elle bénéficie de subventions publiques, en provenance de l'État et des collectivités territoriales** » indique la CRC qui confirme donc que jusqu'ici, la Bretagne ne rentrait pas dans son champ d'activité, ce qui devrait déjà interpeller les acteurs locaux. On apprend également que si l'association s'occupait initialement des jeunes travailleurs, c'est rapidement la question migratoire qui est devenue une prérogative de celle-ci.

Concernant les activités de l'association, la CRC note « *Un développement de l'association plus opportuniste que piloté, nécessitant une réflexion stratégique à moyen terme* ». « **L'association est passée de 1 à 19 départements d'implantation sous la période de contrôle.** Se plaçant dans une logique tout à la fois de **diversification d'activités sources de revenus** et se voulant un interlocuteur de premier rang de l'État et des collectivités locales dans le champ social et de l'insertion, en mesure de répondre à leurs sollicitations pressantes et croissantes notamment pour l'accueil des demandeurs d'asile et de mineurs étrangers isolés, ou en matière de dispositifs d'hébergement et de réinsertion, **l'association VILTAÏS n'a pas encore défini d'orientations stratégiques pour gouverner un développement particulièrement marqué sur la période récente** ». Et la CRC de poursuivre :

« Ayant présidé à un développement des activités de VILTAÏS plus opportuniste que piloté, l'équipe dirigeante n'a pas entrepris de réfléchir à un projet associatif abouti, assorti d'une hiérarchisation des missions et actions à conforter, ou déployer. Aucun document ne vient par ailleurs préciser les lignes directrices de l'évolution de son organisation interne (en matière de ressources humaines, de systèmes d'information, de patrimoine...) ni déterminer les

moyens et outils de pilotage d'une activité en croissance rapide.

l'association VILTAÏS doit inscrire le développement de ses activités dans le moyen terme en s'engageant dans une démarche de mise en place de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec ses donneurs d'ordres publics. L'association doit aussi se conformer à ses obligations légales en matière d'évaluations, internes et externes, et ce d'autant plus qu'elle fait offre de services en ce domaine auprès des structures sociales et médico-sociales »

Traduction : c'est flou, très flou.

Parmi les recommandations formulées par la CRC, on notera particulièrement celles-ci :

- définir et formaliser des axes stratégiques portant, notamment, sur le développement des activités de l'association à moyen terme.
- se rapprocher de l'administration fiscale pour s'assurer de la régularité de la situation de l'association, au regard de son assujettissement aux impositions commerciales.

Lorsque [l'on s'intéresse au dossier en profondeur](#), on note les remarques suivantes :

« Ayant présidé à un développement des activités de VILTAÏS plus opportuniste que piloté, l'équipe dirigeante n'a pas entrepris de réfléchir à un projet associatif abouti, assorti d'une hiérarchisation des missions et actions à conforter, ou déployer. Aucun document ne vient par ailleurs préciser les lignes directrices de l'évolution de son organisation interne (en matière de ressources humaines, de systèmes d'information, de patrimoine...) ni déterminer les moyens et outils de pilotage d'une activité en croissance rapide »

Concernant le financement, on note : « **L'association bénéficie de financements en provenance de plusieurs acteurs publics locaux tels que, sans prétendre à l'exhaustivité, la commune et le centre communal d'action sociale de Moulins, les communautés d'agglomération de Moulins et Montluçon, la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire, ou bien encore des concours financiers de la région Auvergne-Rhône-Alpes** ». Mais aussi : « Les modalités d'intervention de l'association apparaissent ainsi nombreuses et diversifiées, de sorte qu'il est peu aisé d'en distinguer immédiatement celles de caractère prioritaire, ou de départager les activités à visée d'insertion sociale et professionnelle de celles devant être regardées comme relevant du secteur lucratif marchand (restauration, gestion et organisation de séminaires d'affaires, gestion hôtelière etc...). »

On note aussi ceci : « **Lesdits financements publics ont triplé de 2014 à 2019, enregistrant une augmentation de 6,5 M€ sur la période. Ils proviennent, à titre principal, de l'État** dans le cadre d'aides et dispositifs de soutien, notamment, au fonctionnement des centres d'accueil des demandeurs d'asile (C.A.D.A.) et des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (C.H.R.S.). »

Mais aussi ceci : « **L'association VILTAÏS mobilise une importante flotte de véhicules. Le tableau de suivi des véhicules actualisé au mois de juillet 2021, produit en annexe du présent rapport, permet de caractériser un parc automobile constitué de quelque 136 voitures, dont 7 véhicules de fonction de type SUV et de marque BMW affectés à la directrice générale adjointe, au directeur administratif et financier, à la responsable des ressources humaines, à l'assistante de direction générale et à trois directeurs de pôle (cf. annexe n°4). Si l'on rapporte cette flotte à l'effectif physique de l'association, soit 185 salariés au 31 décembre 2020, on obtient un ratio extrêmement élevé d'un véhicule pour 0,8 salarié.** La plupart

des automobiles utilisées par l'association sont louées et n'entrent donc pas dans le patrimoine de l'association, mais elles ne sont pas sans coûts quel qu'en soit le régime de propriété. Selon les données extraites du tableau de suivi communiqué par l'association, **le montant des charges directement rattachées à la location des véhicules s'établit en effet à un peu plus de 45 000 € par mois** (le prix allant naturellement croissant en fonction de la cylindrée et de la gamme du véhicule). Le coût de la location des cinq véhicules affectés au siège (une Peugeot 208 électrique, trois BMW X1, une BMW X2) s'établissant, à lui seul, à un peu plus de 3 600 € par mois. En réponses aux observations provisoires le représentant légal de l'association a évoqué la question de la « sécurité passive » qui serait mieux assurée par les véhicules de loués, de « qualité » supérieure, argument dont la chambre n'est de fait pas en mesure d'apprécier la pertinence sur la base d'une revue des avantages comparatifs présentés par les différents véhicules de la flotte de l'association »

Nous vous laissons par ailleurs [prendre connaissance des réponses apportées par Viltais à la CRC ici.](#)

Plusieurs questions se posent :

- En quoi une association n'ayant pas la moindre connaissance du terrain (ici Callac, plus globalement les Côtes d'Armor) aurait-elle une légitimité pour gérer l'accueil de migrants dans la cité ?
- Pourquoi l'Etat déploie-t-il de plus en plus massivement des fonds pour cette association si les objectifs de celle-ci interpellent la CRC qui semble y voir un projet opportuniste, et non piloté ?
- Pourquoi ces décisions sont-elles prises dans le dos y compris des autorités locales, mises devant le fait accompli au dernier moment ?

▪ Quel est le coût de ce projet Viltaïs à Callac ?

Une chose est certaine, les pouvoirs publics sont en train de vouloir réellement faire changer le visage du canton de Callac (et demain d'une partie du Centre-Bretagne). **A moins que la population locale ne se mobilise ?** Comment maintenir une école ouverte si les professeurs font grève contre des conditions de travail qui vont se dégrader avec des élèves allophones (ne parlant pas, ou pas bien, le français) de plus en plus nombreux ? Comment la développer si des parents décident de retirer leurs enfants de l'école, du collège, pour ne pas qu'ils subissent la baisse inévitable du niveau si l'attention des professeurs venait à se focaliser essentiellement sur « l'intégration » de ces derniers ? Comment faire évoluer des familles de migrants amenées à être de plus en plus nombreuses dans un climat partiellement hostile du fait du sentiment légitime d'injustice sociale, mais aussi de passage en force et sans consultation des autorités ?

Un grand chantier en perspective...

Yann Vallerie

Crédit photo : DR

[cc] Breizh-info.com, 2022, dépêches libres de copie et de diffusion sous réserve de mention et de lien vers la source d'origine